



Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 16 novembre 2018

12^{ème} Commission

N° CP-2018-10-12-4

Service instructeur

DGS - Service du contrôle de gestion et pilotage
politiques publiques

Service consulté

ADHESION A GEOGRANDEST, PLATEFORME REGIONALE DE DONNEES GEOGRAPHIQUES (IDG)

Résumé : Il vous est proposé d'adhérer à l'IDG pour pouvoir accéder non seulement aux "services socles", mais encore pour pouvoir faire partie de la vaste coopération inter collectivités qui s'est créée autour de cette plateforme et bénéficier de services complémentaires, tels, par exemple, la coproduction de données thématiques ou l'acquisition de modules métiers complémentaires.
Pour 2018, le coût de cette adhésion est de 4 500 €, somme inscrite dans le budget départemental.

Héritière de CIGAL (coopération pour l'information géographique en Alsace Moselle, créée sous l'impulsion des 2 départements alsaciens et portée par l'ex Région Alsace), l'IDG est devenue une vaste plateforme de coopération pour l'information géographique à l'échelle du Grand Est. De nombreuses collectivités y participent (Régions, Départements, EPCI, Communes et autres partenaires publics, tels, par exemple, des parcs régionaux, les agences d'urbanisme, etc...).

À ce stade, l'IDG est centrée sur les données liées à l'occupation des sols, sur la base de l'exploitation des données cadastrales et du fichier des propriétaires fournies par l'État, ainsi que sur l'utilisation des photos aériennes.

La Région Grand Est et l'État ont signé une convention de partenariat afin de financer une base de services rendus, dite « services socles » dont l'accès est gratuit à tous les signataires de la charte IDG, qu'ils soient financeurs ou non. Ces services socles sont constitués par :

- la production d'une occupation du sol à grande échelle,
- l'acquisition de photos aériennes haute résolution,

- une animation, via des groupes de travail thématiques (ex. : métadonnées, open data...) et appui technique aux adhérents, qu'ils soient financeurs ou non,
- l'animation de groupes de travail thématiques et la veille technologique,
- la garantie d'une conformité du site Internet aux directives INSPIRE, ainsi que la facilité d'accès aux données de références des partenaires.

Parallèlement, l'IDG propose aux collectivités qui le souhaitent, en contrepartie d'une contribution financière, des services complémentaires constitués par :

- la coproduction de données thématiques et de référence,
- la possibilité d'insérer des nouveaux modules métiers,
- un renforcement de l'accompagnement, y compris dans le domaine juridique
- l'animation de groupes de travail complémentaires (ex. ERP, Transports etc....).

L'avantage d'adhérer aux services complémentaires consiste surtout dans la possibilité de pouvoir collaborer activement à la co-production de données plus vastes et à la mise en place d'outils métiers supplémentaires, permettant ainsi à notre collectivité d'éviter d'investir seule dans la production de ces mêmes données.

En 2018, le coût pour notre Département est de 4 500 €, somme inscrite au budget primitif 2018 du Département : Programme J812, Chapitre 65, Fonction 0202, Nature 65732.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'adhérer à l'IDG (Infrastructure de Données Géographiques), selon les termes de la charte GéoGrandEst jointe en annexe et de m'autoriser à signer le formulaire d'adhésion idoine,
- de devenir financeur de l'IDG et de m'autoriser à signer la convention de financement 2018-2020 avec la Région Grand Est jointe en annexe,
- d'accorder une subvention de 22 500 € à la Région Grand Est pour la contribution GéoGrandEst 2018-2020. Cette subvention fera l'objet d'un versement de 4 500 € en 2018, de 9 000 € en 2019 et 9 000 € en 2020. Les crédits seront prélevés sur le Programme J812 , Chapitre 65, Fonction 0202, Nature 65732.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT